

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

RÈGLEMENT N° 321-2024

« Ayant pour objet l'imposition des quotes-parts aux municipalités pour l'année 2025 »

Attendu que dans ses prévisions budgétaires 2025 adoptées le 27 novembre 2024, la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy a prévu l'imposition des quotes-parts pour l'année financière 2025 afin d'assumer les diverses responsabilités sous sa juridiction;

Attendu qu'il est nécessaire de répartir ces quotes-parts selon la loi ou les mécanismes convenus par les municipalités;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 27 novembre 2024 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un règlement portant le numéro 321-2024 ayant pour objet l'imposition des quotes-parts aux municipalités pour l'année 2025 soit adopté, et qu'il soit et est par ce règlement statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement, et ce règlement est et sera connu sous le numéro 321-2024.

Article 2

Il est par le présent règlement imposé aux municipalités ci-après énumérées, les quotes-parts suivantes pour les diverses activités sous la juridiction de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy.

a) Activité – Aménagement et développement

Chambord	31 283,80	\$
Lac-Bouchette	19 821,20	
La Doré	13 661,55	
Roberval	122 831,23	
Saint-André	5 636,57	
Saint-Félicien	142 931,45	
Saint-François-de-Sales	6 307,18	
Sainte-Hedwidge	8 715,27	
Saint-Prime	33 669,68	
Territoire non organisé	10 470,72	
Total :	395 328,65	\$

b) Activité – Code municipal

Chambord	2 495,93	\$
Lac-Bouchette	1 609,11	
La Doré	1 623,43	
Saint-André	1 162,67	
Saint-François-de-Sales	1 162,67	
Sainte-Hedwidge	1 162,67	
Saint-Prime	3 115,85	
Total :	12 332,33	\$

c) Activité – Gestion des déchets

Chambord	326 959,26	\$
Lac-Bouchette	252 021,48	
La Doré	201 771,27	
Roberval	1 192 996,93	
Saint-André	87 310,19	
Saint-Félicien	1 417 172,65	
Saint-François-de-Sales	105 283,86	
Sainte-Hedwidge	140 050,51	
Saint-Prime	389 425,57	
Total :	4 112 991,72	\$

d) Activité – Sécurité publique

Chambord	0,00	\$
Lac-Bouchette	0,00	
La Doré	0,00	
Roberval	0,00	
Saint-André	0,00	
Saint-Félicien	0,00	
Saint-François-de-Sales	0,00	
Sainte-Hedwidge	0,00	
Saint-Prime	0,00	
Total :	0,00	\$

e) Activité – Transport collectif et adapté

Chambord	8 467,12	\$
Lac-Bouchette	5 574,19	
La Doré	6 590,24	
Roberval	46 508,03	
Saint-André	2 243,79	
Saint-Félicien	48 093,26	
Saint-François-de-Sales	2 958,79	
Sainte-Hedwidge	4 327,64	
Saint-Prime	13 236,94	
Total :	138 000,00	\$

f) Activité – Évaluation

Chambord	81 925,27	\$
Lac-Bouchette	84 993,48	
La Doré	45 784,11	
Roberval	205 270,33	
Saint-André	24 426,16	
Saint-Félicien	264 724,35	
Saint-François-de-Sales	29 167,94	
Sainte-Hedwidge	36 659,17	
Saint-Prime	74 832,51	
Territoire non organisé	103 487,16	
Total :	951 270,48	\$

g) Activité – Mise en commun de services

Chambord	26 533,42	\$
Lac-Bouchette	17 104,05	
La Doré	15 628,31	
Saint-André	5 784,06	
Saint-François-de-Sales	7 098,17	
Sainte-Hedwidge	10 142,41	
Saint-Prime	34 318,58	
Territoire non organisé	5 191,00	
Total :	121 800,00	\$

h) Activité – Administration

Chambord	37 155,80	\$
Lac-Bouchette	23 650,41	
La Doré	17 727,57	
Roberval	152 772,33	
Saint-André	7 067,42	
Saint-Félicien	174 644,05	
Saint-François-de-Sales	8 140,87	
Sainte-Hedwidge	11 373,24	
Saint-Prime	42 130,52	
Territoire non organisé	11 064,96	
Total :	485 727,17	\$

i) Activité – Circuit cyclable

Chambord	48 906,00	\$
Roberval	101 927,00	
Saint-Félicien	111 662,00	
Saint-Prime	45 777,00	\$
Total :	308 272,00	\$

Article 3

Les quotes-parts seront payables de la façon suivante :

- a) Aménagement : 50 % payable à la réception de la facture;
50 % payable le 30 juin 2025;
- b) Code municipal : 100 % payable à la réception de la facture;
- c) Gestion des déchets : par paiements mensuels égaux;
- d) Sécurité publique : 100 % payable à la réception de la facture;
- e) Transport collectif et adapté : 16,67 % payable à la réception de la facture;
10 paiements mensuels égaux par la suite, à la fin de chaque mois, à compter du 28 février 2025;
- f) Évaluation : 16,67 % payable à la réception de la facture;
10 paiements mensuels égaux par la suite, à la fin de chaque mois, à compter du 28 février 2025;
- g) Mise en commun de services : 50 % payable à la réception de la facture;
50 % payable le 30 juin 2025;
- h) Administration : 50 % payable à la réception de la facture;
50 % payable le 30 juin 2025;
- i) Circuit cyclable : 50 % payable à la réception de la facture;
50 % payable le 30 juin 2025.

Article 4

Il est par le présent règlement décrété que les coûts de toute intervention sur un cours d'eau municipal seront imposés à la ou aux municipalités concernées par les travaux, selon le principe de la superficie contributive du bassin versant.

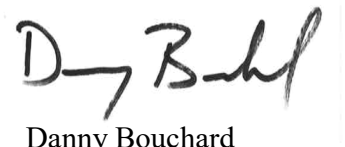
Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi après l'accomplissement de toutes les formalités légales.

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy tenue le dixième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Donné à Roberval ce dix-septième jour du mois de décembre de l’an deux mille vingt-quatre.

Copie certifiée conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to read "D. Bouchard", is shown on a white rectangular background.

Danny Bouchard
Directeur général adjoint et
greffier-trésorier adjoint